



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

### LE SNPES-PJJ/FSU, PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE A LA PJJ

Les élections professionnelles 2018 se sont tenues 18 mois après l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle majorité présidentielle, qui, de par ses orientations politiques et ses postures, a instauré dans le pays un climat social délétère. Le gouvernement a multiplié les passages en force, notamment en légiférant dans le cadre de procédures accélérées (telle la Loi de Programmation Justice) ou par ordonnances, a méprisé le rôle des organisations syndicales pour asseoir une politique faisant la part belle aux plus favorisé.e.s au détriment d'une grande partie de la population.

**A la PJJ et au Ministère de la Justice**, des dossiers statutaires depuis longtemps en souffrance ont été menés sans que la parole des organisations syndicales et des personnels n'ait été considérée. Les moyens conséquents continuent d'être consacrés à l'enferment, dans un contexte d'augmentation de l'incarcération des mineur.e.s et sans tenir compte des conditions de travail des services éducatifs de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement. Le coup de tonnerre de l'annonce de la réforme de la justice des enfants par voie d'ordonnances vient parachever ce tableau déjà bien sombre.

Lors de ces élections professionnelles, les personnels ont renouvelé une fois de plus la confiance qu'ils accordent au SNPES-PJJ et à sa fédération, la FSU. **Dans la Fonction Publique d'État, la FSU maintient sa deuxième position** et son rôle d'actrice incontournable dans les combats menés pour la défense des services publics et de ses agents.

**Au ministère de la Justice**, le SNPES-PJJ représente la FSU sur le poste de titulaire au Comité Technique Ministériel, ce qui lui permet de porter directement les préoccupations et les revendications des personnels de la PJJ dans cette instance.

**A la PJJ**, le soutien des personnels permet au SNPES-PJJ/FSU de conserver 5 sièges sur 10 au Comité Technique Central, en dépit de la multiplication des listes en présence.

En ce qui concerne **les Comités Techniques Régionaux et Territoriaux**, le SNPES-PJJ/FSU est représenté dans l'ensemble de ces instances, avec majoritairement le plus grand nombre de voix.

**Au Comité Technique Central de l'ENPJJ**, notre organisation syndicale obtient 4 sièges sur 6 avec 69 % des voix.

**Concernant les CAP**, tout d'abord pour les corps spécifiques, le SNPES-PJJ/FSU reste la première organisation syndicale dans les CAP suivantes :

- **CAP des éducateur.trice.s** : le SNPES-PJJ/FSU obtient 3 sièges sur 6 alors qu'il y avait 7 listes déposées. Il sera représenté dans les deux grades.
- **CAP des CSE** : le SNPES-PJJ/FSU obtient 3 sièges sur 4 alors que 6 listes étaient présentes en lice.
- **CAP des PT** : le SNPES-PJJ/FSU obtient 1 siège sur 2 avec 50 % des voix alors qu'il y avait 3 listes déposées. Il sera représenté dans le grade le plus élevé.

- **CAP des Psychologues** : le SNPES-PJJ/FSU obtient 2 sièges sur 3 avec 62 % des voix. Il sera représenté dans les deux grades.

Concernant la **CAP des ASS**, le SNPES-PJJ dans le cadre d'une liste FSU/CGT obtient 2 sièges sur 4 avec 56,5 % des voix. Il sera représenté dans les deux grades.

Enfin, à la **Commission Consultative Paritaire nationale** (personnels non titulaires), le SNPES-PJJ/FSU obtient 2 sièges sur 4 alors que 7 listes étaient déposées dans le cadre de ce nouveau scrutin.

Ces élections professionnelles se sont déroulées dans un climat tendu où notamment notre organisation syndicale a fait l'objet d'attaques directes et répétées. Pour notre part, nous avons fait le choix de ne pas répondre afin de ne pas entretenir une situation conflictuelle qui ne peut que porter préjudice aux personnels. Nous affirmons qu'il est plus important de consacrer nos forces et notre énergie à construire ensemble les mobilisations pour défendre une justice des enfants protectrice et émancipatrice et les conditions de travail des personnels. En ce qui concerne l'unité syndicale, le SNPES-PJJ/FSU a toujours porté cette question dans les débats. Toutefois, nous rappelons que celle-ci ne peut se faire que sur la base de revendications et valeurs communes.

**Fort du soutien des personnels, le SNPES-PJJ/FSU et l'ensemble de ses représentant.e.s continueront, au cours de ce mandat, de défendre les missions, les conditions de travail et les droits des agents, au bénéfice des jeunes et de leur famille au sein de la PJJ qui se doit d'être un véritable service public d'éducation au ministère de la Justice.**